



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 octobre 2024  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 10 octobre 2024, adressée au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris au sujet de la lettre datée du 9 septembre 2024 adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentantes permanentes de l'Allemagne, du Danemark et de la Suède ([S/2024/665](#)), qui contient des informations sur l'enquête menée par les autorités allemandes sur l'acte de terrorisme commis contre les gazoducs Nord Stream 1 et 2 en mer Baltique le 26 septembre 2022.

Malheureusement, la lettre susmentionnée s'inscrit dans la même veine que les lettres que ces trois pays ont précédemment adressées au Conseil sur la question, à savoir les lettres datées des 21 février 2023 ([S/2023/126](#)), 10 juillet 2023 ([S/2023/517](#)), 7 février 2024 ([S/2024/149](#)) et 26 février 2024 ([S/2024/189](#)).

Comme ce fut le cas précédemment, les rares informations communiquées par l'Allemagne ne jettent aucune lumière sur le déroulement de l'enquête menée par ses autorités compétentes ni sur les résultats de cette enquête. Elles se résument plutôt à quelques commentaires d'ordre général sur la poursuite de l'enquête, qui serait menée « de manière impartiale et indépendante et dans le respect des principes fondamentaux de l'état de droit », et sont donc des affirmations que ni le Conseil de sécurité ni aucun observateur extérieur n'est en mesure de vérifier. Quant aux procédures en cours, ni le Conseil ni la communauté internationale de manière générale n'en connaît à ce jour les détails, presque deux ans après la commission de l'acte de terrorisme en question.

Qui plus est, les autorités allemandes soulignent que les enquêtes en cours doivent être confidentielles, mais les articles publiés récemment dans les médias, notamment ceux diffusés par la Fédération de Russie au Conseil [qui ont été joints à notre lettre datée du 16 août 2024 ([S/2024/619](#))] et auxquels l'Allemagne elle-même fait référence, donnent l'impression que cela s'applique au Conseil, mais pas aux journalistes. Il est particulièrement inquiétant de constater que l'absence d'informations officielles concrètes s'accompagne toujours d'une multitude de publications médiatiques diffusant diverses versions des faits, qui semblent toute relever d'une volonté d'induire en erreur la communauté internationale et de faire porter à d'autres la responsabilité de l'acte de terrorisme commis contre les gazoducs Nord Stream. L'Allemagne n'a ni communiqué de calendrier pour la publication des résultats de ses efforts ni même indiqué si elle avait l'intention de publier ces résultats, ce qui nous fait craindre davantage qu'elle tente de gagner du temps afin de dissimuler la trace des instigateurs et des auteurs de l'acte de terrorisme, notamment au moyen d'une campagne médiatique de grande envergure.



En outre, puisque l'Allemagne affirme qu'elle « reste déterminée à honorer ses obligations internationales dans ce contexte », il convient de rappeler, comme nous l'avons souligné dans nos précédentes lettres sur la question, que ses autorités ainsi que celles du Danemark et de la Suède ont rejeté, sans aucune explication plausible, toutes les propositions de coopération faites par la Fédération de Russie en vue d'identifier les auteurs du sabotage des gazoducs et d'éclaircir les circonstances de ces attaques. En particulier, elles ont rejeté plusieurs demandes d'assistance judiciaire, y compris des demandes renvoyant aux obligations qu'imposent aux trois États la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif du 15 décembre 1997 et la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999.

L'approche adoptée par l'Allemagne, le Danemark et la Suède non seulement est une nouvelle preuve que ces pays ne sont guère disposés à établir la vérité, mais montre également qu'ils continuent de faire fi de leurs obligations internationales. Je rappelle que la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif du 15 décembre 1997 fait obligation à tous les États parties, y compris ces trois États, d'enquêter sur les faits liés à la commission de telles infractions, de poursuivre ou d'extrader les auteurs de celles-ci et d'accorder [...] « l'entraide judiciaire la plus large possible pour toute enquête ou procédure pénale ou procédure d'extradition » menée en lien avec elles. Par conséquent, l'affirmation de l'Allemagne selon laquelle elle serait déterminée à honorer ses obligations internationales ne pourrait être plus loin de la vérité.

À la lumière des points susmentionnés, nous demandons instamment aux autorités allemandes de respecter leurs obligations internationales et de communiquer au Conseil de sécurité, ainsi qu'aux parties concernées, les informations relatives à leurs procédures en cours et aux résultats de celles-ci. Toute tentative visant à tirer le rideau sur les faits concernant l'acte de terrorisme commis contre Nord Stream en cachant au Conseil de sécurité les informations y relatives et à dissimuler les traces des responsables, qu'elle soit faite par l'Allemagne ou par certains membres du Conseil qui justifient ce comportement, est vouée à l'échec.

Dans ce contexte, nous tenons également à souligner une fois de plus qu'en tout état de cause, les mesures prises par Berlin ne diminuent en rien la nécessité de plus en plus pressante de diligenter une enquête internationale impartiale sur l'acte terroriste perpétré contre les gazoducs Nord Stream, réclamée à maintes reprises par la Fédération de Russie et soutenue par plusieurs autres États Membres. Notre pays continuera d'insister pour que des procédures complètes et objectives soient mises en place afin de faire la lumière sur les circonstances de cette infraction et d'amener les responsables à rendre compte de leurs actes. Nous demandons à tous les États Membres disposés à collaborer de manière constructive de soutenir cette position en vue d'envoyer un signal sans équivoque, à savoir que les infractions visant les infrastructures transfrontalières de gazoducs, qui constituent une menace directe contre la paix et la sécurité internationales, ne peuvent être tolérées, et d'assurer ainsi que de telles infractions ne se reproduisent plus à l'avenir.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Vassily **Nebenzia**